



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE DU - 4 MARS 2019

Portant

Inscription au titre des monuments historiques du tableau représentant l'Adoration des bergers conservé à la mairie des 13ème et 14ème arrondissements de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation du tableau désigné ci-après, présente, au point de vue de l'histoire et/ou de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE:

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Tableau, *l'Adoration des bergers*, XVIIème siècle, hauteur : 180 cm, longueur : 394 cm, huile sur toile *FR 1300 3127*

conservé à la mairie des 13ème et 14ème arrondissements, située 72 rue Paul Coxe à Marseille (Bouches-du-Rhône) et appartenant à la commune de Marseille.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le : - 4 MARS 2019

Le Préfet de Région,
Pierre DARTOUT